CHAMBRE DES METIERS
Luxembourg

Communiqué de presse

L'Artisanat, un allié de taille dans le processus menant à la Troisième Révolution Industrielle au Luxembourg

Sachant que la transformation digitale impactera les entreprises artisanales à tous les niveaux (processus de production, services aux clients, modèles d'affaires, situation concurrentielle, etc.), l'Assemblée Plénière de la Chambre des Métiers vient d'analyser les propositions émanant de l'étude stratégique de « Troisième Révolution Industrielle » (TIR) et est prête à s'impliquer dans les travaux de mise en œuvre des mesures concrètes annoncées par le Gouvernement permettant un développement plus qualitatif du Luxembourg.

L'étude TIR a le grand mérite de proposer un **cadre de réflexion** permettant une prise de conscience des bouleversements technologiques et socio-économiques engendrés par la révolution digitale et de sensibiliser les entreprises à renforcer leurs capacités d'adaptation aux évolutions futures.

Ainsi, la digitalisation et l'intégration des réseaux sont considérées par la Chambre des Métiers comme **une opportunité et non comme une menace pour le secteur qu'elle représente.**

Même si l'Artisanat présente **de nombreux atouts** susceptibles de favoriser de nouvelles stratégies autour du numérique, parmi lesquels une diversité en termes de produits et services, une proximité vis-à-vis du client, une grande flexibilité et créativité, un esprit d'innovation avéré, **les défis** de l'ère digitale restent **considérables et nécessitent par conséquent d'être adressés de façon conséquente.**

Sachant que les modèles d'affaires des entreprises ne vont pas manquer d'être « révolutionnés », il importe d'associer l'Artisanat au niveau de la mise en œuvre des mesures post-Rifkin annoncées, notamment et surtout dans le domaine de l'énergie, du bâtiment ou encore de la mobilité.

« **L'Artisanat version digitale** », intégrant de nouvelles activités, qualifications et métiers, pourra à l'avenir se repositionner et bénéficier ainsi d'un **gain en attractivité susceptible de (re)valoriser son image de marque**, plus particulièrement auprès des jeunes.

Le succès futur des entreprises dépendra cependant surtout de la capacité d'intégration de nouvelles compétences technologiques et de la diversification des activités. La mise en œuvre d'une stratégie conséquente de promotion de la qualité du service et du conseil aux clients en sont des éléments clés.

Les « **Journées e-Handwierk** » organisées depuis deux ans avec un grand succès par la Chambre des Métiers, montrent qu'une partie des entreprises s'inscrivent, à des niveaux différents, d'ores et déjà dans la démarche de l'ère digitale, tandis que d'autres n'ont pas encore vraiment la transformation digitale sur leur radar.

Pour ces raisons, la Chambre des Métiers a réfléchi à un ensemble de propositions concrètes pour initier et encadrer la digitalisation de tous les secteurs et de toutes les entreprises de l'Artisanat.

Ainsi, pour soutenir les entreprises artisanales à s'engager sur la voie de la transformation digitale, la création d'une **cellule** « **digitalisation** » avec comme mission d'informer, de guider et d'orienter de façon neutre et efficace les PME artisanales constituerait une réelle plus-value pour le secteur. Cette cellule ou point de contact centraliserait les informations sur les besoins, tendances, projets pilotes, expériences nationales et internationales pour définir et mettre en route un accompagnement précis des entreprises artisanales tous secteurs confondus.

Une autre proposition cible un **soutien renforcé des investissements** (matériels et immatériels) dans le digital et une **diminution du coût d'archivage électronique** pour les PME.

A côté d'un ensemble de mesures et propositions spécifiques pour les entreprises, la Chambre des Métiers considère qu'il faudra **inventer un cadre légal et réglementaire pour les nouvelles formes de travail et d'activités** émergeant de la digitalisation (Uber, AirBnB, ...), notamment au niveau du droit du travail, de la sécurité sociale, de la fiscalité ou encore du droit d'établissement, ceci afin d'éviter des distorsions de concurrence.

L'expansion du numérique engendre un risque accru de segmentation des marchés et l'apparition de nouveaux intervenants dans des domaines traditionnellement occupés par l'Artisanat, entre autres par les industries et les grands fournisseurs d'énergie. Ainsi, face à la construction future d'un « **Internet national de l'énergie** », il est important à ce **que la future politique de l'énergie intelligente ne se fasse pas au détriment des activités artisanales** et que celles-ci soient reconnues comme partenaires par les entreprises ayant une position importante sur un marché de l'énergie en évolution rapide.

La stimulation de **l'efficience énergétique** des bâtiments et **l'intégration de concepts durables** dans le secteur de la **construction** constituent des initiatives clés de l'approche TIR, sur lesquels les acteurs de la construction, que ce soit le Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B), à travers le « Building Information Modelling » (BIM), le Conseil National de la Construction Durable (CNCD), ou d'autres, ont d'ores et déjà bien avancé.

Vu que les entreprises artisanales interviennent dans de nombreux domaines qui favorisent la transition graduelle vers une **économie plus circulaire**, notamment par le biais de la construction durable, la réparation/rénovation, l'éco-innovation de produits, la prise en compte du savoir-faire de l'Artisanat, notamment dans le cadre de la promotion de l'économie circulaire, envisagée à travers les marchés publics, est d'une importance primordiale.

L'Artisanat est donc **un allié de choix dans la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle** au Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2016

Communiqué par la Chambre des Métiers

Liliane ESTEVES

Conseiller de Direction & Responsable Communication
2 Circuit de la Foire Internationale
BP 1604
L-1016 LUXEMBOURG
Tél.: +352 42 67 67 - 217
Fax: +352 42 67 87
E-mail: liliane.esteves@cdm.lu